

Le comité Mis et Thiennot a perdu du temps et des êtres chers



Le noyau dur du comité de défense, réuni à Châteauroux

Le comité de défense Mis et Thiennot a tenu son assemblée générale. Le bilan de l'année écoulée est contrasté avec la disparition de quatre membres.

L'assemblée générale organisée salle Papiot, à Châteauroux, a confirmé l'impression générale : le souffle revendicatif qui entoure Gabriel Thiennot et Raymond Mis ne retombe pas. Faisant face à une assistance de plusieurs dizaines de personnes, la présidente du comité de défense, Helga Pottier, n'a pas manqué de s'en réjouir. Un plaisir rapidement dissipé par le rappel de la disparition d'être chers : Jean Blanchet, Bruno Margerie, Michèle Pichonnet et Rolland Hénault.

Septième requête

« Avec Jean Blanchet, dernier témoin de cette terrible injustice, s'en va la mémoire directe de l'affaire Mis et Thiennot, a souligné Helga Pottier. Bruno Margerie et Michèle Pichonnet, membres du conseil d'administration, avaient à cœur de voir aboutir notre combat. Bruno, toujours fidèle à nos côtés, et Michèle, ayant pris la suite de son compagnon Guy Barbier. Rolland Hénault restera pour nous tous celui qui a écrit les très belles paroles de la chanson Pour Raymond et Gabriel. »

Une minute de silence a bien sûr été observée à la mémoire de Jean, Bruno, Michèle et Rolland. Helga Pottier est ensuite revenue sur le texte de loi actuellement en préparation. *« L'année dernière, à notre assemblée générale, je vous avais annoncé que l'amendement de loi sur la révision des procès avait été rejeté par la Commission des lois de l'Assemblée nationale. Nos avocats ont préparé une proposition d'un texte de loi plus précis qui devait être présenté conjointement par le député Jean-Paul Chanteguet et le sénateur Jean-Pierre Sueur aux Commissions des lois de l'Assemblée nationale et du Sénat. Nous n'avons eu de cesse de presser, dans la limite de nos moyens, et de relancer les avocats et les élus car le temps était compté avant la fin de la législature. Ce que nous craignons est malheureusement arrivé : la proposition du texte de loi a été présentée seulement le 8 décembre 2016 et le texte n'a pu être mis à l'ordre du jour des deux commissions avant la fin de la session parlementaire. »*

Le constat fait par la présidente est amer : *« Nous avons donc perdu deux ans, ce qui est d'autant plus rageant si on se rappelle que la démarche que le comité avait entreprise en 1988 pour changer la loi avait abouti en seulement un an, décret d'application compris. »*

Pas question pour autant de baisser les bras, ce n'est pas trop le genre de la maison. *« Notre objectif reste le changement de la loi pour nous permettre de déposer une septième requête en révision. Si la proposition de loi n'a pu être examinée, elle reste néanmoins en attente pour la prochaine législature. A l'heure qu'il est, nous ne savons pas quels seront les élus auxquels nous demanderons de porter notre demande. »*

repères

Saint-Germain-du-Puy, Le Pêchereau et Bélabre en 2016, Diors et Saint-Florent-sur-Cher en 2017, ont inauguré un lieu public Mis-et-Thiennot. Vingt-deux communes ont désormais franchi le pas. La vingt-troisième sera Le Tranger, dimanche 21 mai prochain. Deux autres communes ont délibéré dans ce sens : Néons-sur-Creuse et Luçay-le-Mâle. Lors de l'inauguration à Saint-Florent-sur-Cher, le député-maire de Vierzon, Nicolas Sansu, s'est lui aussi engagé à proposer la dénomination d'un lieu Mis-et-Thiennot à Vierzon. Il soutiendra le projet de loi s'il est réélu.